

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Rapport de M. David Metzger.

Préambule

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 9 novembre et le 14 décembre 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin d'étudier cette proposition. Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Lucie Marchon et Laurence Schmidlin pour la qualité de leurs notes de séances.

Séance du 9 novembre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles; de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département; de M. Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire; de M^{me} Isabelle Charrollais, codirectrice de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions; de M. José Borella, du Service d'architecture, et de M. Renaud Gauthier, député au Grand Conseil et représentant de la Fondation chargée de trouver les fonds pour ce projet

M. Mugny explique que le projet Jean Nouvel a été abandonné, car il a fallu se contenter d'un projet plus simple et moins onéreux (projet estimé à 80 millions de francs). Ainsi, une rénovation simple du Musée d'art et d'histoire (MAH) a été prévue et devisée à environ 30 millions de francs. M. Gauthier l'a alors contacté, lui disant que des gens du privé voulaient soutenir financièrement un projet novateur à Genève, et a demandé si la Ville de Genève entrait en matière pour que le projet Jean Nouvel voie le jour. Le Conseil administratif a accepté, puisqu'une fondation doit trouver une partie du financement, soit environ 40 millions de francs, pour que le projet se réalise. Si elle n'y parvient pas, on reviendra au projet précédent, soit la rénovation simple.

M. Gauthier indique qu'il trouvait effectivement dommage d'abandonner, pour des raisons de coût, un projet primé, dans la mesure où la Ville de Genève devait de toute façon faire des rénovations sur ce bâtiment. Outre l'aspect esthétici-

que du dossier, il pense que la possibilité d'un partenariat entre une entité publique qu'est la Ville de Genève et les privés, de façon à augmenter la visibilité et les capacités d'exposition du musée, relance la tradition du mécénat. M. Gauthier assure que le privé n'imposera rien au musée, cela reste le MAH appartenant à la Ville. Il s'agit simplement d'apporter une capacité de trouver des personnes physiques et morales prêtes à participer au financement de l'agrandissement du musée.

Un commissaire se réjouit de ce partenariat entre la Ville de Genève et le privé. Il remercie M. Gauthier de s'engager à réunir ces fonds. M. Gauthier précise qu'il n'a pas d'obligation de résultat, mais une obligation de moyens, il va faire tous les efforts qu'il faut pour réunir ces fonds.

Une commissaire reconnaît l'importance et la beauté du projet. Elle demande à M. Menz s'il peut dire comment il va gérer la situation des collections, pendant et après les travaux. M. Menz explique qu'il y a deux projets: la restauration du bâtiment actuel et la création d'un nouveau bâtiment dans la cour du musée. M. Menz rappelle que le bâtiment est dans un état lamentable, que les œuvres ne pourront pas rester là pendant les rénovations, qui causeront des nuisances. Il ne sait pas par quel bâtiment les travaux vont commencer, mais il rappelle qu'il a encore le Musée Rath à disposition pour exposer, en partie, les collections. M. Mugny note que le musée va devenir un espace considérablement plus important, ce qui réglera le problème du nombre important d'œuvres de qualité qui sont dans les dépôts. M. Menz explique que, grâce au déménagement de l'administration aux Casemates, il y a déjà un gain de 1500 m². Avec la réalisation du projet Jean Nouvel, il y aura encore 3800 m² de surface d'exposition supplémentaire. Le MAH a 6600 tableaux et seuls 270 d'entre eux peuvent être exposés actuellement. Une grande partie de la collection n'est pas visible pour le public, entre autres des chefs-d'œuvre de peintures flamande et hollandaise.

M. Borella montre la coupe du projet. Il y a cinq plateaux de la dimension de la cour, de 800 m² chacun. L'étage d'entrée serait réservé aux expositions temporaires. En dessus, un grand espace serait réservé aux événements ponctuels, vernissages. Tout en haut, il y aurait les cuisines et le restaurant. L'idée de Jean Nouvel était de construire cela en acier, avec des poutres tendues à travers la cour et les plateaux posés dessus. Cela suppose une nouvelle intervention assez importante dans le bâtiment actuel, un des corps serait sacrifié, des circulations verticales, des monte-charges et des gaines techniques pour la ventilation seraient ajoutés. Deux petits édicules dévolus à la billetterie sont proposés dans le jardin de l'observatoire pour signaler le musée.

Un commissaire demande si la fondation est déjà constituée. M. Gauthier répond qu'elle le sera sous peu.

Ce commissaire demande s'il faut voter la proposition avant que les dix-huit mois de délai prévus pour récolter les fonds soient échus. M. Mugny pense qu'il serait dommage que les 40 millions soient récoltés dans dix-huit mois et qu'il faille encore attendre une année de débat au Conseil municipal pour que l'accord soit donné, cela serait pire encore si l'accord n'était pas donné. Il croit qu'il faut avancer parallèlement.

Ce commissaire aimerait savoir quelle serait la situation si l'argent n'était pas réuni après dix-huit mois et que la présente proposition avait déjà été acceptée par le Conseil municipal. M. Mugny précise que, quand M. Gauthier est venu le voir, l'administration municipale était à bout touchant sur le projet de rénovation simple. Si les fonds n'étaient pas récoltés, le Conseil administratif reviendrait effectivement au projet de rénovation qui existe déjà.

Ce commissaire demande si la fondation et le Conseil administratif resteront en contact étroit, et si leur arrangement est formel. M. Mugny répond que M. Gauthier tient le Conseil administratif informé des espoirs qu'il caresse concernant ces fonds. Si l'argent est obtenu, il faudra effectivement formaliser l'arrangement. M. Gauthier précise que la fondation a pour but la rénovation du MAH, et aucun autre, il n'y a pas d'échappatoire par rapport à cela.

Ce commissaire demande comment va s'organiser la période entre le moment du vote du Conseil municipal et la récolte des fonds. M. Gauthier précise que la Ville n'est censée déboursier que l'équivalent de ce qui serait nécessaire pour le projet initial de rénovation. M. Mugny ajoute que le crédit d'étude sera débloqué seulement quand les 40 millions de francs de la fondation seront assurés.

Ce même commissaire aimerait savoir s'il serait possible d'avoir plus de détails sur les coûts de l'opération. M^{me} Charollais répond qu'il est très difficile de se faire une idée exacte des coûts à ce stade du projet. M. Mugny ajoute que les chiffres précis seront communiqués après l'étude et que le Conseil municipal pourra toujours refuser le crédit de construction à ce moment-là.

Une commissaire demande s'il avait bien été dit que la rénovation simple du bâtiment correspondait à 1500 m² supplémentaires de surface d'exposition. Elle a remarqué que, lors de projets de rénovation, il arrive souvent que l'on manque déjà de place peu après la fin des travaux. Elle demande si les 3800 m² suffiront. M. Menz répond qu'environ 30% de la collection ne représente pas d'intérêt pour le grand public et ne mérite pas d'être exposée. La plus grande collection est constituée par l'archéologie, suivie de la collection des beaux-arts. L'importante collection d'instruments anciens de musique ne peut actuellement pas être présentée au public. Il pense que l'on a peu de chance d'attirer des donateurs en leur disant que leurs œuvres vont aller dans les réserves. Il n'y a actuellement

pas assez de place, c'est un fait. Les 3800 m² supplémentaires suffiront pour une meilleure mise en valeur du patrimoine conservé au MAH.

Cette commissaire demande si ce projet le satisferait au niveau de la place. M. Menz trouve ce projet magnifique, la présentation sera plus dynamique, et le restaurant panoramique et la salle polyvalente formeront une valeur ajoutée.

Cette commissaire demande si les éventuels surcoûts ont déjà été évalués. M. Mugny explique que le projet Nouvel est de l'ordre de 80 à 90 millions de francs. La Ville de Genève doit de toute façon payer 30 millions si elle doit rénover. Si le privé met 40 millions de francs, l'effort supplémentaire que devra faire la Ville de Genève est tout de même intéressant.

Un commissaire demande si la rénovation incorporera les standards Minergie. M. Borella répond qu'ils consultent des spécialistes.

Un commissaire aimerait savoir si la fondation a déjà des contacts, il lui semble que récolter 40 millions de francs en dix-huit mois est audacieux. M. Gauthier répond qu'il n'y a encore rien. Cependant, en proposant un projet, en faisant remarquer que la Ville fait un effort dans le sens de sa concrétisation, il est étonné de l'enthousiasme que cela suscite. Il pense que ce n'est pas donner de l'argent, c'est participer à un beau projet, qui est plutôt fédérateur. Il y a des donateurs potentiels.

Un commissaire demande quelle surface d'exposition est actuellement à disposition et quelle sera celle après rénovation. M. Menz répond qu'il y a actuellement 6800 m² disponibles. Vont s'y ajouter les 1500 m² libérés par le déménagement aux Casemates et les 3800 m² du projet Jean Nouvel.

Une commissaire demande si, étant donné l'urgence, il n'y aurait pas moyen de commencer la rénovation simple et d'intégrer ensuite le projet Nouvel quand les fonds seront récoltés. M^{me} Charollais répond qu'ils se sont posé cette question et l'ont étudiée sérieusement. Cela était difficile car le projet Nouvel impliquait des modifications essentielles, des relations verticales entre les espaces, des circuits importants, et ce n'est pas un projet qui peut se faire en deux étapes. Elle conclut que le scénario qui est soumis aujourd'hui bloque tout autre projet et que c'est la raison pour laquelle ils ont mis une limite de temps à la fondation.

Comme l'intervalle de dix-huit mois va empiéter sur la nouvelle législature, un commissaire demande s'il y a des risques que le nouveau Conseil administratif ne suive plus ce projet. M. Mugny ne croit pas que le Conseil administratif s'opposera au projet si le Conseil municipal a donné son accord. Si le projet ne faisait pas l'unanimité au Conseil administratif, c'est que certains avaient peur que, en menant plusieurs projets importants en même temps, l'ensemble des projets allait capoter.

Discussion

Un commissaire socialiste propose d'attendre la création de la fondation, de voir ses statuts et d'observer l'évolution de son action avant de tout de suite voter cet objet.

Une commissaire libérale est surprise que l'on ait une attitude de suspicion à l'égard d'une proposition de cet ordre et pense que cela pourrait peut-être décourager les investisseurs d'attendre trop longtemps.

Un autre commissaire libéral estime qu'il faut encourager les investisseurs et que, de toute façon, la part de la Ville de Genève ne sera pas dépensée tant que les 40 millions ne seront pas récoltés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense également qu'il faut donner un signe clair aux investisseurs, même s'il avait le sentiment que M. Gauthier les avait déjà. Il croit qu'on peut leur faire confiance.

Etant donné que les rénovations urgentes peuvent être repoussées, une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que l'on peut se permettre d'auditionner des personnes supplémentaires sur cette proposition. Elle propose l'audition de M. Jean Nouvel.

Le commissaire démocrate-chrétien serait content d'avoir des compléments d'information avant de se prononcer, les statuts de la fondation, par exemple. Si on donne un signe, on peut tout de même choisir le moment de le donner.

Un autre commissaire libéral rappelle que l'objet a déjà fait l'objet d'un rapport de commission et qu'à cette occasion la commission n'avait pas souhaité entendre M. Nouvel.

Un commissaire libéral insiste sur l'importance de donner un signe fort en acceptant tout de suite la proposition.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) croit rêver: des signes clairs d'accord, mais 90 millions de francs ne sont pas une peccadille!

Un commissaire Vert aimerait attendre pour connaître un peu mieux les rapports entre la fondation et le département des affaires culturelles, et éventuellement la gérance du restaurant.

Un commissaire socialiste rappelle qu'il a fait une demande de documents et qu'il aimerait bien les obtenir avant de se prononcer. Il pense que la décision qui pourrait en résulter sera plus mûre et plus forte.

Le commissaire radical est d'accord sur ce fait.

L'audition de M. Nouvel est refusée par 5 non (3 L, 1 UDC, 1 DC), 2 oui (2 AdG/SI) et 6 abstentions (2 S, 2 Ve, 1 R, 1 T).

Séance du 14 décembre 2006

Discussion

Le président rappelle que la commission a reçu de la part du département des affaires culturelles le détail des montants figurant dans le coût d'étude, tel que cela avait été demandé, ainsi que les statuts de la future fondation. Il fait part du fait que cette dernière requête des commissaires a provoqué quelques irritations du côté des privés qui estimaient qu'ils étaient déjà bien bons d'entrer en matière et chercher à obtenir ces informations-là ne leur semblait pas nécessaire.

Une commissaire socialiste indique que les réponses reçues concernant les coûts sont insatisfaisantes et banales. Elle explique que le groupe socialiste aimerait proposer un amendement demandant que ce crédit soit seulement ouvert dès lors que les 40 millions de francs seront assurés par les privés.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se demande si cette fondation de droit privé ressemblera, par exemple, à celle du Grand Théâtre, et si elle aura ainsi un droit de regard sur les affaires du musée, ou si sa seule tâche sera de trouver les 40 millions de francs.

Le commissaire radical lui répond que le but de la fondation n'est pas d'exploiter le musée; il s'agit d'une entité juridique créée afin de réunir l'argent.

Un commissaire libéral explique que son groupe n'est pas convaincu par l'amendement du Parti socialiste. Il trouve que c'est une bonne idée, mais que cela ne fait que déterminer le propre doute de la commission. Il pense qu'exprimer ce doute n'incitera pas la fondation à récolter la somme de la manière la plus effective. Il comprend l'intelligence de cet amendement mais pense qu'il va à fin contraire.

La commissaire socialiste explique qu'elle ne présentera pas cet amendement en commission, mais que son groupe se réserve la possibilité de revenir avec une telle proposition en séance plénière.

Le commissaire libéral annonce que son groupe se réjouit de ces futurs travaux. Il rappelle que, lorsque la commission avait eu l'occasion de visiter le musée, elle avait pu prendre conscience du caractère inexploitable et inexploité des lieux, et s'était rendu compte que des travaux étaient nécessaires pour que le bâtiment réponde à ses objectifs. Il reconnaît que ces travaux seront évidemment chers, mais il estime qu'il faut, à présent, aller de l'avant. Il souhaite attirer l'attention de chacun sur l'importance que les musées représentent par rapport à l'accueil – ce qui n'était pas le cas il y a trente ans. Il remarque que chaque visiteur connaît les villes à travers leurs musées, et que Genève a pris du retard dans sa manière de présenter ses richesses. Il conclut en disant que cette démarche s'inscrit dans une mise à niveau des musées genevois, et incite chacun à soutenir cette initiative en votant la proposition.

Vote

La proposition est acceptée par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 abstentions (AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 600 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 230 000 francs du crédit de préétude voté le 11 février 1998, ainsi qu'un montant de 60 000 francs, part du crédit de préétude de 200 000 francs de la proposition N° 300 votée par le Conseil municipal le 11 février 1998, sous la rubrique N° 042.018.02, soit un montant total de 3 890 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Annexes:

- explication des montants qui figurent dans le paragraphe «Coût de l'étude» de la proposition PR-482 (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports)
- acte constitutif de la Fondation pour l'agrandissement du musée (voir également sur IntraCM)